

Agde, le 14 mars 2024

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »  
REUNION DU 13 MARS 2024**

**Présentation du dispositif socio-culturel et point d'information jeunes itinérant AGATH YOU par Stéphane MATHURIN.**

« Camion itinérant AGATH'YOU »

**Objectifs de l'action :**

Mise en lumière du dispositif itinérant AGATH'YOU :

- Accompagnement et accueil du public hors les murs sur les 5 thématiques de l'IJ (engagement citoyen, emploi insertion, prévention santé, mobilité, loisirs) et dans les démarches quotidiennes et administratives pour le Centre Social.
- Renforcement du lien social et le vivre-ensemble en allant vers le public.
- Lutte contre l'isolement et le repli sur soi.
- Lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique.

**Descriptif :**

Camion aménagé pour recevoir du public qui va s'installer sur des emplacements stratégiques sur l'ensemble du territoire agathois.

Il sera partagé entre le Centre Socio-Culturel et le Point Information Jeunes.

Ce nouveau service itinérant porté par la Direction Cohésion Sociale et Jeunesse déploiera un ensemble de services adaptés : un café itinérant, un bureau d'accueil personnalisé, un espace numérique, un point d'information famille et jeune, des actions culturelles thématiques à travers des jeux et l'éducation à l'image...

Il interviendra en complémentarité du dispositif Vivons en Forme auprès des collégiens et du lycée sur la prévention à la santé, l'équilibre alimentaire...

Il sera un outil complémentaire et d'informations pour les autres directions de la commune et les associations partenaires.

*Chantal GUILHOU, Adjointe au Maire*

**Présentation du projet de décoration des boîtes à livres**

Au début de l'été 2023, les premières boîtes à livres ont été installées en bord de mer : sur la jetée du Grau, à l'entrée de la plage de Rochelongue, et sur la Plagette près de l'avant-port. Ces installations étaient d'abord destinées à une existence éphémère, le temps d'un été, mais les réactions enthousiastes des habitants et touristes ont invité à les laisser en place.

La volonté de développer ce dispositif en lui donnant du sens a émergé rapidement, au sein d'une réflexion globale sur la présence de la médiathèque en dehors de ses murs, de son action pour le développement de la lecture sous toutes ses formes. Les boîtes à livres en sont une matérialisation dans un cadre de détente, en bord de mer. Il s'agit, dans ce projet, de promouvoir dans le paysage quotidien des habitants ou dans le paysage exceptionnel des vacanciers, différentes formes d'invitation à la lecture et au partage.

Réalisées dans le cadre de chantiers PLIE (projet local d'insertion par l'emploi), 8 boîtes à livres seront disposées en différents lieux, toujours proches des plages.

## A - VIE QUOTIDIENNE

### **PREAMBULE :**

1. Le contenu des suggestions et autres propositions, ci-dessous énumérées, est la synthèse de demandes et avis formulés non seulement par les Agathois, pas seulement ceux qui résident au Cap d'Agde, mais aussi par les touristes qui le fréquentent régulièrement.

Prévoir le nettoyage autour des points d'apport du parking des falaises, là, mais aussi dans toute la station, nous l'avons déjà demandé, en vain, lors du dernier comité de quartier. Faire en sorte que ces containers soient posés proprement avec un alignement correct.

Bravo quand même pour les espaces partagés piétons-vélos-voitures, cela a été un grand plus.

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN, PROPRETE ET AUTRES :**

2. Déjections canines. C'est un problème récurrent toute l'année. Pourquoi ne pas procéder à une campagne d'affichage en employant l'humour, là où cela s'avère nécessaire.

#### Réponse :

La communication institutionnelle est de la responsabilité de la direction communication une campagne a déjà été réalisée, nous allons demander à ce qu'elle soit reconduite

<https://www.herault-tribune.com/articles/agde-une-campagne-de-lutte-contre-les-incivilités-pour-une-ville-propre>

3. En ce qui concerne la sortie des containers roulants, l'arrêté municipal exige que ces derniers soient sortis sur la voie publique après 20 heures et retirés avant 9 heures. Or, la grande majorité des résidences les font déposer entre 15 et 18 heures pour une question d'organisation. La gestion d'une plage de travail entre 20 et 21 heures pose au prestataire ou à l'employé d'immeuble, voire au copropriétaire bénévole, n'est pas envisageable. Peut-on obtenir une dérogation notamment pour la résidence Les Amphores, située 2 cours des gentilhommes ? Peut-on obtenir un rendez-vous avec le service municipal compétent.

#### Réponse :

Il n'est pas possible d'octroyer de dérogation. L'organisation d'entrée et sortie des conteneurs doit être respectée pour le respect de tous. On ne pas envisager pour les piétons de trouver sur les trottoirs des conteneurs aux heures de passage.

4. Le tri sélectif se généralise dans les copropriétés, les syndicats semblent être à l'écoute et agissent en conséquence. Les relations avec l'antenne SICTOM sont très bonnes.

5. Pourquoi les toilettes publiques de la place Jean Racine sont-elles toujours fermées ?

#### Réponse :

La mauvaise utilisation de ces toilettes entraîne des pannes régulières qui obligent les services à les fermer le temps des réparations.

Un passage quotidien des femmes de ménage est à noter.

6. Nous avons déjà demandé que le propriétaire de la grand-roue soigne les abords de son attraction, toujours sans succès. La commune peut-elle insister auprès de lui pour que cela se fasse ?

Réponse :

Nous avons demandé au propriétaire de faire un cache du sous bassement de la grande roue, le nettoyage a déjà été effectué et le câblage provisoire va être enlevé.

7. Remise en état des bancs et poubelles devant le Matago, les quais des joutes, du capelet et Saint-Martin.

Réponse :

Une visite de terrain sera organisée après le 20 mars pour quantifier le nombre de bancs et de poubelles à remplacer.

8. Apparemment, il n'y a toujours pas de borne de récupération des biodéchets au Cap d'Agde, en attendant leur installation, peut-on utiliser celles proches de chez nous. Quand serons-nous dotés de ces bornes de compostage ?

Pour les biodéchets, peut-on y mettre des os de viande, de poulet...Et on ne parle pas des carcasses.

Pour le papier, il faudrait être plus précis : où doit-on mettre : kleenex, coton-tige, coton, sopalin ?

Nous attendons un dépliant très détaillé sur le bon usage de ces équipements.

Réponse :

Les bornes biodéchets seront installées pour le mois de juin au Cap D'Agde.

En attendant leur installation vous pouvez utiliser celles proches de chez vous.

Pour le tri viande, poulet, carcasses, kleenex, coton-tige, coton, papier essuie tout souillés, ils doivent être jetés avec les ordures ménagères.

**MES BIODÉCHETS**

**MODE D'EMPLOI !**

EN SAC « OK COMPOST », PAPIER KRAFT OU EN VRAC

**JE PEUX METTRE** ✓

- Épluchures, coquilles d'œufs
- Marc de café, sachets de thé
- Fruits et légumes avariés
- Restes de repas, pain émiétté
- Flours fanées, plantes d'intérieurs
- Essuie-tout

**LES INTERDITS** —

- Coquilles de fruits de mer
- Gros volume de viandes, poissons
- Sac plastiques
- Litière, déjections, cendres
- Déchets verts importants et branches
- Tous les liquides : sauces, soupes ...

**OUVRIER LA BORNE**

- 1 - Insérer la clé
- 2 - Enfoncer la clé
- 3 - Tourner à gauche
- 4 - Ouvrir la trappe
- 5 - Déposer votre sac
- 6 - Fermer la trappe
- 7 - Tourner à droite
- 8 - Retirer la clé

©Service Communication SICTOM Pommard-Agde - 02/24

**CENTRE PORT, PLACE DU GLOBE, MONT SAINT-MARTIN :**

9. Passerelle du quai des Phéniciens. Les problèmes d'étanchéité et de dégradation sur le bâti de la résidence le Pharo doivent faire l'objet d'une étude et d'un contrôle des services municipaux.

Réponse :

Une étude va débuter au mois d'avril.

10. Boucher les trous entre les dalles rue de la hune avant la saison. Quand cette rue sera-t-elle refaite ?

Réponse :

Les trous seront bouchés, la rue n'est pas inscrite à l'arbitrage budgétaire. Un diagnostic et une étude chiffrée sera réalisée.

11. Une des rampes de l'escalier menant au parking Alsace-Lorraine à partir du casino bouge beaucoup, des boulons manquent, il serait bon de voir ce problème.

Réponse :

La rampe a été refixée.

**MONT SAINT-LOUP, PINEDE :**

12. Un bout de poteau métallique qui dépasse sur la contre-allée de l'avenue de contrebandiers, devant l'entrée de tennis village, présente un risque de chute pour les passants.

Réponse :

Le nécessaire a été fait.

13. Les clôtures en rondin, sur le parking face aux Agathines, avenue de la butte, sont endommagées et nécessitent une remise en état.

Réponse :

Les services se déplaceront pour faire un état des lieux.

14. Le panneau signalant l'itinéraire VTT à l'angle de l'avenue de la butte et du passage de Lano s'est désolidarisé de son poteau et traîne au sol, il convient de le refixer sur son support.

Réponse :

Le panneau a été enlevé, une demande de remplacement a été formulée par le numéro vert à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui en a la compétence.

15. L'installation d'une rampe sur le plan incliné, à l'intersection de l'allée des cygnes et de la rue du Picpoul n'a pas été réalisée contrairement aux promesses faites par les services techniques. Quand cela sera-t-il fait ?

Réponse :

Un devis a été réalisé, le matériel est en commande, dès réception de celui-ci, l'intervention sera faite.

16. Rue du Mourastel, une grosse racine de pin endommage dangereusement la chaussée, peut-on y remédier ?

Réponse :

Une purge sera réalisée sur le 1er semestre.

17. Avenues de la Méditerranée et de la vigne, le stationnement devient compliqué à cause des travaux qui perdurent, les trottoirs endommagés seront-ils remis en état ?

Réponse :

Les travaux seront terminés sous 10 jours.

**MÔLE, LA CLAPE, FLÂNERIE :**

18. Certains commerçants de l'allée de la flânerie ne font pas l'effort d'attacher les cartons qu'ils déposent à l'endroit convenu, rue des chaînes, et lorsque la Tramontane souffle fort, l'ensemble de la rue est envahi par ces cartons et autres papiers. Cela dure depuis plusieurs années, les riverains sont excédés. Il serait bon que nous nous rencontrions pour trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Réponse :

Un rappel des consignes sera fait.

## COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Hors saison estivale



### Pourquoi trier ses cartons ?

✓ **Pour les recycler et préserver nos ressources naturelles !**

Une tonne d'emballages cartonnés recyclés = 2,6 tonnes de bois et 2 mois de consommation d'eau d'une personne économisés !

**Durant la saison estivale, du 15 juin au 15 septembre,**

les cartons des professionnels ont été collectés 7 jours sur 7. Leur collecte s'adapte au rythme de la rentrée pour Le Grau d'Agde, la Tamarissière, Rochelongue et le Cap d'Agde.

**Hors saison estivale et hors vacances :**

pas de collecte  
Les cartons doivent être déposés en déchèterie.

**2 déchèteries du SICTOM** sont à votre disposition sur la ville d'Agde :

- La Prunette, Chemin de la Guiraudette.
- Les 7 fonts, Zone artisanale des 7 fonts.

**Petites vacances scolaires**

**(Toussaint, Noël, Hiver et Printemps)**

&

**Début et arrière-saison (du 15 mai au 15 juin et du 15 au 30 septembre) :**

Collecte des cartons 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

Les cartons doivent être déposés, dans les logettes dédiées ou en déchèteries, **pliés et ficelés.**

**NE PAS TRIER  
C'EST POLLUER !**

**C'est épuiser  
encore plus  
nos ressources  
naturelles,**

**Jour du dépassement :  
29 juillet 2021 !**



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter

**l'antenne littorale du SICTOM : 04 11 95 00 97**

**antenne.littorale@sictom-pezenas-agde.fr**

14 rue Jean-Jacques Rousseau - 34300 Agde

**www.sictom-pezenas-agde.fr**



CITEO



19. Il serait souhaitable qu'au moins 4 plaques de rue soient apposées allée Henri Martin Granel, 2 dans la partie haute en amont de la rue des grenadiers, et 2 dans la partie aval, au niveau de la rue des officiers.

Réponse :

Nous entretenons et remettons à jour dans un premier temps les plaques de la rue principale, nous prenons en compte votre demande et essaierons d'y répondre favorablement.

20. Au même endroit, les murets en basalte ont besoin d'être restaurés. Ce n'est pas un gros travail et cela fera moins négligé et abandonné.

Réponse :

Le chantier va démarrer.

21. Un ou deux bancs et quelques poubelles avec distributeurs de sacs pour déjections canines seraient très appréciés.

Réponse :

Nous remplaçons d'abord le mobilier vieillissant et abîmé.

Votre demande est prise en compte et nous essayerons d'y répondre favorablement.

Une restructuration du mobilier urbain est en cours pour harmoniser celui ci

22. Il est prévu de changer le mobilier d'éclairage lors des travaux de réfection de la place du môle. Nous suggérons que les 4 à 7 lampadaires du chemin du front de mer soient aussi changés afin d'apporter une cohérence au plan de l'éclairage public de cette zone.

Réponse :

Il n'est, à ce jour, pas envisagé de remplacer le matériel d'éclairage au niveau du chemin du Front de Mer. En effet, le matériel prévu pour la place du Môle et le parking n'est pas adapté pour se substituer au matériel existant le long du chemin du Front de Mer.

23. Dans le cadre de la réhabilitation de cette allée, l'une des résidences, le MONTERA envisage de réaliser prochainement des travaux de ravalement de façades. Dans la mesure où ces travaux de réhabilitation réalisés par la municipalité prévoient de reprendre les façades et arches commerçantes donnant sur la Flânerie :

- Est-il souhaitable d'attendre la fin des travaux pour engager le ravalement de façade de la résidence ?

Réponse :

Tout dépend à quelle période le chantier de ravalement est programmé, il faut nous donner les dates envisagées et les comparer avec notre planning prévisionnel.

- Est-il envisageable de bénéficier d'une aide financière comme le quartier du cœur de ville a pu bénéficier ?

Réponse :

Le Cap d'Agde n'est pas inscrit dans le périmètre de campagne de ravalement obligatoire des façades donc pas de subvention possible.

24. Le passage pour piétons sous la passerelle vers la flânerie est juste une butte de terre, la mettre à plat avec un revêtement adéquat et refaire la peinture.

Réponse :

Une visite terrain a été réalisée. Le matériel est arrivé, l'intervention sera planifiée dès que possible. Sûrement avant la saison.

**VIEUX PORT, FALAISES, ÎLES DES PÊCHEURS :**

25. Lors de la séance du 8 novembre 2023, il a été indiqué que l'opération consistant à installer des barrières 5 rangs en inox sur les falaises était en cours, est-il possible de disposer de quelques précisions sur le calendrier envisagé pour la pose des tronçons à

faire.

Réponse :

Nous n'avons pas pu intervenir, nous devons le programmer avant la saison. Cela sera réalisé avant le mois de juin.

26. Le 17 novembre 2023, un recensement des corbeilles a été effectué en présence de Mme Guilhou et les services techniques. Cette dotation annoncée ne semble pas tributaire de la restructuration du parc de la Grande Conque puisque l'Estacade et le Môle sont d'ores et déjà dotés. Reste l'espace médian, la pose aura-t-elle lieu avant la fin mai ?

Réponse :

Les services vont étudier cette demande.

27. Le chemin du front de mer présente un sol dégradé. Est-il possible à court terme de boucher les trous et de placer, comme acté à maintes reprises, quelques rochers de basalte le long du chemin de front de mer en prolongement de ceux déjà en place allée de la conque, sous le parking du fortin et la résidence de la conque afin que les véhicules de Nicollin, du CTM, de l'agglomération et autres entreprises privés respectent les espaces plus ou moins verts. Un effort de comblement des ornières serait apprécié par les promeneurs et autres utilisateurs de poussettes et fauteuils roulants.

Réponse :

Une visite de terrain sera organisée.

28. Est-il possible de faire poser une plaque dénommant la placette de l'obélisque, le poteau existe sur la rue de la falaise ?

Réponse :

Une délibération est prévue au conseil municipal du 14 mars pour dénommer cette place "place de l'obélisque".

29. La très grande majorité des piétons et automobilistes qui empruntent, dans les deux sens, la rue de la garnison ignore où elle se trouve. Nous proposons de baptiser le terre-plein qui se trouve au bas de ladite rue : « giratoire de la Dalle ». Le terme giratoire est plus explicite.

Réponse :

La rue de la Garnison démarre du cours des Gentilhommes, au niveau du rond-point Julien Ricard, et se termine, côté mer, sur une sorte de point de retournement et la liaison avec le chemin du Front de mer.

Aucun manque de signalement n'est remonté à notre service.

La rue de la Garnison n'est pas moins bien dénommée qu'une autre voie : un panneau indique bien son nom en début côté cours des Gentilhommes (peut-être qu'on peut envisager d'en rajouter aux intersections) et apparaît bien sur Google Maps et donc sûrement sur les GPS.

L'endroit proposé pour être dénommé "giratoire de la Dalle" n'est pas de nature à être qualifié de giratoire (c'est plus une aire de retournement) et donc à recevoir une

dénomination.

Il n'est donc pas utile de rajouter une dénomination pour apporter une clarté dans la circulation des véhicules ou des piétons (la rue de la Garnison existe, l'information est déjà accessible).

30. En haut de la Rue de la Garnison, pouvez-vous parfaire et compléter l'interdiction de stationnement à cet endroit lorsque la barrière du chemin du front de mer est fermée.

Réponse :

Les services se rendront sur place et renforceront la signalétique horizontale si le besoin s'en fait ressentir.

31. L'espace vert situé le long de la résidence Circé (atelier de la conque) est dans un état déplorable (une quasi-décharge) et ce après les travaux de réfection de façades. Même si cet espace est privatif, il longe le domaine public, ce qui est du plus mauvais aspect. Ne peut-on pas sensibiliser le syndic de cette copropriété, afin qu'il soit remédié à cette situation.

Réponse :

Les agents du service Domanialité se sont rendus sur place, il ne reste plus de déchets.

32. Le banc installé sur le chemin du front de mer, juste avant les escaliers conduisant au fortin, mériterait que l'on en ajoute un ou plusieurs autres.

Réponse :

Nous remplaçons d'abord le mobilier vieillissant et abîmé.

Votre demande est prise en compte et nous essayerons d'y répondre favorablement.

Une restructuration du mobilier urbain est en cours pour harmoniser celui-ci.

33. Résidence de la MER, rue de la garnison, Monsieur MACIA a souhaité nous rencontrer pour revoir le sens de circulation de l'impasse du pêcheur. Nous restons à sa disposition et à celle du service voirie pour organiser cette rencontre.

Réponse :

Nous sommes dans l'impossibilité de donner une suite à cette demande. On ne peut pas modifier le sens de circulation d'une impasse.

34. Nettoyer et remettre en eau la fontaine du quai Di Domenico.

Réponse :

Pour des raisons écologiques et vu les problématiques de restriction d'eau, cette fontaine ne sera pas remise en service, cependant un agencement décoratif sera réalisé.

35. Le parking Malfato est dégradé, est-il possible de le remettre en état.

Réponse :

Une étude va être réalisée et une proposition sera faite à l'arbitrage du budget.

36. Il manque une poubelle dans la zone de pique-nique, sous la pergola du passage Guilleminet.

Réponse :

Les poubelles sont en commande, l'intervention sera réalisée dès réception.

37. Mise en état de la rue des 2 frères à la fin des travaux de construction d'une résidence, après quelques réparations, d'autres travaux sont-ils prévus ? Peut-on élargir l'espace partagé à partir du parking des falaises ?

Réponse :

Une étude est en cours, le souhait est de maintenir le stationnement ainsi que de réaliser un trottoir conforme aux prescriptions PMR.

38. Déjà signalé, des poteaux rouillés sur le pont de l'île aux pêcheurs, l'escalier qui s'effrite en bas en montant côté île. Des pavés oranges cassés et quelques réparations faites au ciment gris, sans harmonie, pourquoi n'a-t-on pas utilisé du ciment orangé ? Sur la place Colchide, il y a un morceau de gouttière et un banc en bois descellé et à côté de son socle, face au port.

Réponse :

Les services programmeront ces réparations.

39. De nombreux pavés sont à changer sur l'allée du bélier, et peut-on envisager sur l'île, côté mer, une statue ou un symbole marin qui accueillerait les plaisanciers découvrant notre port.

Réponse :

Une visite de terrain sera effectuée afin de traiter le remplacement de ces pavés. Concernant la statue ou le symbole marin, cette demande sera portée à l'ordre du jour de la réunion vie quotidienne qui se déroule en Mairie d'Agde composée d'élus et de techniciens.

**VILLAGE NATURISTE :**

40. Les barrières qui protègent les jeux d'enfants n'ont toujours pas été refaites.

Réponse :

La clôture de l'air de jeux va être refaite dans les prochaines semaines, avant les vacances de Pâques.

41. Où en est l'enquête concernant l'effondrement d'un balcon à Port Nature ?

Réponse :

La police municipale a pris les premières mesures d'urgence (évacuation, protection des lieux, arrêté de péril).

S'agissant d'un lieu privé, le syndic de copropriété a pris la suite (expertise par un cabinet spécialisé qui devra rendre ses conclusions).

42. Les pêcheurs professionnels dits « de petits métiers » ne semblent plus respecter la distance de pause de leurs filets en mer, et les installent de plus en plus près de la plage naturiste.

Réponse :

La police de l'environnement est attentive à ce type de problème, elle est en lien et contact avec la brigade de gendarmerie maritime. Votre requête sera transmise.

43. Depuis 4 ans, nous revenons sur l'accès des handicapés qui doit être étendu à des handicaps multiples, avec un équipement similaire à celui réalisé plage de la Roquille. Vous nous avez répondu qu'il n'était pas envisagé de mettre d'autres équipements que le fauteuil « Tiralo » équipant déjà le poste de secours. Pensez-vous revoir votre position cette année ?

Réponse :

La ville n'envisage toujours pas de multiplier les sites similaires à celui de la plage de la Roquille. Le poste de secours sera équipé d'un « tiralo ».

44. Le bilan d'exploitation du village naturiste a dû être communiqué en conseil municipal, pouvons-nous en avoir une copie ?

Réponse :

Aujourd'hui, nous ne détenons pas de chiffres à communiquer.

45. Concernant les travaux de la Saline assujettis au retour des services instructeurs, ont-ils eu les éléments complémentaires qu'ils désiraient et disposez-vous d'éléments concernant leur arbitrage ?

Réponse :

Si la question concerne le parking sur le terrain des Salins du Midi, le projet est rejeté par les services de l'état. Ce parking n'est plus envisagé par la collectivité.

46. Le calendrier des travaux du boulevard des Matelots est maintenu. Avez-vous le résultat de la programmation budgétaire ?

Réponse :

Il n'y a pas de budget pour ces travaux cette année.

47. Qu'en est-il de l'arbitrage sur le nouveau site de téléphone mobile, est-il définitivement rendu ?

Réponse :

L'emplacement de l'antenne relais sera celui validé initialement dans la déclaration préalable validée par la ville : aucune autre disposition n'est possible.

48. Vous avez décidé un aménagement du style jardinière sur le rond-point provisoire, avenue de la Joliette, devant la Pilouterie, quelles sont les dates de réalisations ?

Réponse :

La jardinière pourra être installée avant saison.

49. Sur la promenade du bord de mer, à cause de tous les véhicules qui y passent et y stationnent, le respect des dunes et des clôtures devient inexistant. La réponse concernant « la promenade » longeant le front de mer, consistant à dire qu'il est impossible de bloquer l'accès car il y a des postes de secours et l'installation de concessions de plage, ainsi que des véhicules livrant tous ces commerces ne correspond pas à la réalité du terrain. En effet, il existe un accès direct pour les concessions de plage et les commerces ; pour le poste de secours uniquement durant la saison, les gants doivent disposer des clefs des cadenas des portillons. Actuellement c'est une voie d'accès libre à tous véhicules.

Réponse :

La livraison des commerces n'est pas autorisée depuis ce cheminement. Il ne doit être emprunté que par les véhicules de secours et de services. Un travail va être effectué avec le CTM pour limiter la circulation des véhicules sur cet espace depuis la rue des Néréides.

50. Existe-t-il un service qui contrôle l'obligation pour les surfaces publiques investies par les commerçants, pour que leurs eaux de nettoyage ne se déversent pas dans le port ou sur la plage ?

Réponse :

La Brigade Environnement de la PM a la possibilité de contrôler ces établissements.

51. Le nouveau plan d'accès au village, compte-tenu du chantier actuel, a imposé une étude et des travaux programmés sur 2025/26. Cette étude a dû être réalisée, pouvez-vous nous en donner les conclusions ?

Réponse :

Une étude est en cours.

#### **POLICE MUNICIPALE :**

52. Nuisances sonores et visuelles autour de la place de l'arbre. La boîte de nuit qui s'y trouve accroche sans autorisation des panneaux laser et des hauts parleurs sur la façade de sa résidence durant la période estivale, jusqu'à des heures inconsidérées de la nuit. Ces nuisances sonores et visuelles nuisent au quartier et aux plaisanciers du port.

Qui est autorisé à faire supprimer ce dispositif ? Peut-on en qualité de syndic et de syndicat de copropriété rencontrer les autorités municipales ?

Réponse :

S'agissant du domaine privé, il appartient en premier lieu au gestionnaire des lieux de régler ce type de nuisance.

53. Les voitures qui stationnement rue de la Gabelle gênent lorsqu'on veut sortir du portail de la cours du perroquet (port Saint-Martin).

Réponse :

Nous y porterons une attention particulière.

#### **SODEAL :**

54. Le remplacement des grilles de séparation entre le quai des Phéniciens et la résidence Le Pharo est en principe prévu (dernier compte-rendu), quai des phéniciens, est-il possible d'avoir un rendez-vous sur site ?

Réponse :

Monsieur Frédéric PEYRET, SODEAL, se tient à la disposition de la résidence du Pharo pour un RDV sur place afin de déterminer les travaux à effectuer.

#### **ESPACES VERTS :**

55. Un pin situé sur le milieu de l'allée Henri Martin Granel serait menacé d'abattage, il n'est pas malade et n'endommage pas vraiment le pavé qui l'entoure, nous demandons que ce projet soit abandonné.

Réponse :

Le service des espaces verts n'est pas au courant de cette menace d'abattage.

56. Merci pour les premières plantations de de fortsithias sur certains terre-pleins de cette même allée. Nous encourageons le service concerné à poursuivre dans cette même voie.

57. En amont de la restructuration du parc de la Grande Conque, qui en est au stade de l'étude, ne serait-il pas opportun de faire des tests de plantes endémiques ou non sur des zones désertiques, par exemple, à l'entrée de l'allée de la conque. Il faut du temps à ces végétaux pour grandir.

Réponse :

Des tests ont été réalisés en 2023 mais pas très concluant, on renouvellera l'opération avec d'autres sujets.

58. La coupe accidentelle de tamaris devant le camping de la clape laisse un vide. Ne pourrait-on pas, en compensation, créer une aire de jeux pour « grands-enfants » comme, par exemple, celle de Tabarka à Marseillan.

Réponse :

Un réaménagement est en cours avec de la plantation de tamaris supplémentaires et la mise en place de bancs. Pour l'aire de jeux la faisabilité est à étudier.

59. Peut-on dépêcher une équipe aux fins de réaliser un peu d'entretien à l'entrée, à droite de l'allée des tamaris après les escaliers du quai des Phéniciens, le long de la Sodéal, cette zone donne l'impression d'avoir subi un séisme. Avant même la pose de la barrière en inox 5 rangs, au pied des murets en basalte de la Grande Conque, il avait été demandé un nettoyage, herbes et terre, rien n'a jamais été fait. Le caniveau central de l'allée de la conque pourrait être nettoyé par la même occasion.



Réponse :

Un nettoyage sera fait.

Un projet de reprise des talus est à l'étude, mais il ne sera pas réalisé avant la saison.

60. La terrasse du restaurant la Bonne Mère a été modernisée, mais la végétation du chemin qui y mène n'est pas maîtrisée des deux côtés, la blanquette qui s'y trouve est malade.

Réponse :

Les blanquettes sont impactées par un coléoptère le Monoxia Obesula Blake qui se nourrit exclusivement des feuilles de blanquettes.

Le côté mer du passage dépend du service des plages qui se déplacera, le côté maison est du secteur privé.

61. L'allée de la Conque, très fréquentée par les promeneurs, a été nettoyée et débarrassée de ses haies et végétaux morts. Est-il possible de recréer une haie séparative avec la résidence le Circé et de réparer la chaussée, car comme nous l'avons déjà dit, cette zone du littoral devrait être reconsidérée à sa juste valeur. Peut-on avoir un rendez-vous sur site avec le service concerné pour débattre de ce sujet ?

Réponse :

Le service des espaces verts prendra un rendez-vous avec les riverains pour envisager des solutions.

62. Un point de satisfaction, dans les zones végétalisées, les différentes demandes de nettoyage et d'abattage d'arbres dangereux ont été satisfaites.

63. Revoir les bordures des palmiers devant le Matago.

Réponse :

La Sodeal a sollicité la société qui procure les pierres basaltiques à la ville d'Agde afin de retrouver le même modèle en aspect et en dimensions.

Dès que celle-ci seront en notre possession, les travaux de remplacements seront fait.

64. Remise en état du petit massif à l'intersection de la rue du Picpoul et de l'allée du Cygne.

Réponse :

Des remises en état ont déjà été réalisées mais elles n'ont pas perduré. Un nouveau réaménagement sera étudié.

65. La demande de replantation sur l'avenue de la butte ne semble pas avoir été prise en considération.

Réponse :

Elles le seront pour la campagne automne hiver 2024.

66. Avenue de la Jetée, revoir l'espace laissé aux arbres par les bordures.

Réponse :

Un projet de reprise des trottoirs est en cours.

**PARC DE LANO :**

67. Nous avons noté avec intérêt que dans le cadre du programme de la valorisation et de l'embellissement des parcs et jardins, celui de Lano était pris en compte. Peut-on en attendant faire épandre les tas de gravillons situés à l'entrée du chemin, entre le chenal et le port à sec pour boucher les ornières et combler les zones boueuses.

Réponse :

Le chantier a débuté, les réparations seront faites.

68. Les tuteurs de certains arbres plantés ont besoin d'être changés.

Réponse :

Les tuteurs seront enlevés, le tuteurage ne doit pas dépasser les 2 ans après plantation.

69. Peut-on faire un essai de « plantations caractéristiques » afin que le public puisse se rendre compte de ce qui va être fait, un panneau informatif serait de bon aloi et pédagogique.

Réponse :

Une étude est en cours, des panneaux d'informations seront également réalisés.

CQ : Pouvez-vous contrôler les véhicules qui stationnent sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (parking Calade et Casino) ?

## SECURITE

*Luc Larose, fait le bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité.*

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 21
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 10
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 7
- Domaine « Divers » : 78
- Domaine « environnement » : 96

## B) GRANDS TRAVAUX :

*Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux*

### **RÉHABILITATION DE LA PROMENADE-TRAVAUX EN COURS**

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m<sup>2</sup>.

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs. L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022.

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,

- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

#### Travaux en cours :

- Sur la phase 1, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.

- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.

- La livraison est envisagée pour juin 2024.

#### Sur la Phase 3 Promenade Nord (parking)

- L'élagage, la transplantation des arbres ont été réalisés en octobre 2023.
- Dans un même temps, les travaux d'archéologie sont en cours sur cet espace pour une durée de 4 mois.
- En juin 2024, débuteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.
- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

#### **VALORISATION ET EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE**

Notre ville s'inscrit pour une large part au centre d'un environnement de verdure qu'il nous appartient de conserver, d'entretenir et de mieux valoriser. Dans cette optique, la Municipalité souhaite mettre en réseau l'ensemble des parcs et jardins qui structurent le territoire communal et ont vocation à accueillir du public. Cela va s'organiser avec la mise en place d'une labellisation et signalisation commune ainsi que la gestion des sites par une équipe exclusivement dédiée.

Seront concernés par ce programme global de valorisation et d'embellissement :

- **Le Parc de Belle-Isle.** Avec l'élargissement du périmètre du centre historique à la rive droite de l'Hérault, le Parc de Belle-Isle s'inscrit comme un poumon vert au centre de la cité. Depuis l'an dernier, il fait l'objet d'une restauration d'ensemble afin que le public puisse se réapproprier cet espace.

- **Le Parc-Lano.** L'ensemble des masses végétales du parc sera repensé avec des plantations caractéristiques pour constituer des ambiances différentes au gré de la promenade. Un parcours sportif autour du plan d'eau sera créé, avec la mise en place d'espaces de repos et de pique-nique ainsi que la rénovation des deux passerelles, en bois, emblématiques des lieux.

- **Le Petit Bois de l'Île des Loisirs.** Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- **La Pinède de l'Agenouillade.** La Ville va embellir la partie végétale du lieu en valorisant la pinède autour de la chapelle. L'ensemble des arbres de cette pinède sera mis en valeur et l'estrade en béton existante sera rehaussée d'un kiosque à musique pour contribuer l'animation du site.

- **Le jardin public de Lachaud.** Ce jardin public est situé dans la continuité de la place de l'Abbé Dolques qui va être réaménagée dans la continuité de l'espace Lachaud. Il est un des espaces verts emblématique et historique du centre-ville et accueille la crèche Françoise Dolto et la maternelle Jean Moulin. Il nécessite aujourd'hui d'être restructuré. Les cheminements piétons qui desservent ces établissements doivent être refaits, les jardins et plantations rénovés. Ce jardin doit conserver sa vocation ludique. Ainsi des jeux d'enfants adaptés seront intégrés à cet embellissement végétal.

- **La Pinède des Arènes.** Le parcours santé qui animait le site à l'époque sera recrée.

- **Les Monts Saint-Loup et Saint-Martin.** Ces espaces naturels remarquables, administrés par l'Office National des Forêts, nécessitent une gestion forestière en lien avec tous les enjeux environnementaux notamment la considération de leur dimension ludique. La volonté de la commune est de rendre visible le volcan depuis l'extérieur, de maintenir l'identité forestière du massif et de minimiser l'impact de sa fréquentation en encadrant les circulations sur des trajets officialisés, balisés et thématiques (parcours sportifs, pédagogiques, de promenades ou contemplatifs).

- **Le Bois de la Tamarissière.** Après le réaménagement en cours du fait de la modernisation du camping, le Bois de la Tamarissière sera rouvert au public en automne et en hiver.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

### **PPI VOIRIE**

#### **Des investissements majeurs sur la voirie communale**

#### **Réfection de 50 km en 3 ans**

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 200 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. En 2024, 2025 et 2026, un programme d'investissement annuel de 3 millions d'euros va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise de pas moins de 50 km de voirie, soit un quart du réseau routier du territoire.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les 3 îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures voiries et réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base afin d'arbitrer les chantiers à venir et d'optimiser les choix techniques et le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées imposant une intervention, le choix de prioriser certaines voies a été dicté par le niveau de fréquentation, la desserte des équipements publics, des services et commerces et la cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne. Une attention particulière sera portée sur l'ensemble des éléments constituant le paysage associé à ces voies. Ainsi le mobilier urbain, l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation seront considérés. La singularité de chaque îlot a également été prise en compte.

Sur Agde, les opérations d'entretien seront réparties sur les voies secondaires et trottoirs. Sur le Cap d'Agde, l'investissement se portera plus particulièrement sur les axes majeurs notamment les voiries périphériques au port. Sur le Grau d'Agde, c'est l'ensemble des voiries qui constituent le cœur historique du quartier qui bénéficiera d'un investissement d'une ampleur inédite. Ce réaménagement de la voirie concernera particulièrement des axes se situant dans le prolongement de la route de Saint-Vincent et qui permettent d'irriguer l'ensemble du quartier.

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

#### **FALAISE GRANDE CONQUE**

La Promenade de la Falaise est un lieu emblématique du Cap d'Agde, unique et atypique, issu du passé géologique d'Agde.

Du haut de ses 21 m, la pointe de la falaise offre une vue dirigée sur tout le Cap d'Agde, la mer et le littoral.

Le territoire communal est en partie recouvert de coulées basaltiques, dont certaines rejoignent la mer formant un relief de falaises volcanique unique en France.

Ces coulées sont issues d'un complexe volcanique qui comprend trois cônes stromboliens dont les restes sont le Mont Saint Loup (112 m d'altitude), le Petit Pioch (35 m) et le Mont St Loup (55 m)

La Ville a engagé une étude de restructuration et de mise en valeur du site. L'ensemble des cheminements existants sera repensé et rendu perméable. Ils permettront une lecture patrimoniale du lieu avec la mise en exergue de particularités géologiques, ainsi que la préservation des plantes endémiques.

*Laurent Dubois, Directeur services Environnement et domanialité*

#### **AMÉNAGEMENT ACCÈS PLAGES**

En application des nouvelles consignes du Pavillon Bleu et des obligations réglementaires, la Ville va procéder dès cette saison à un réaménagement complet de ces équipements présents au niveau des accès plages.

En effet, les deux dernières saisons estivales ont été marquées par des arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau ; ces obligations ont entraîné la fermeture des douches et des rinces-pieds sur l'ensemble des plages en 2022 et en 2023, la ville a choisi de n'installer que les rinces-pieds qui ont, eux aussi, été arrêtés.

Fort de ce constat, dans une volonté de restriction d'usage de l'eau et en application des règles édictées par le Pavillon Bleu, la Ville a validé pour cette saison de n'installer

aucun rince-pied sur les plages.

De même, les nouvelles dispositions réglementaires en matière de collecte des déchets vont entraîner dès cette saison la suppression des poubelles au niveau des accès plage. Elles seront remplacées par des points de collecte sélective situés à proximité des accès sur les parkings des plages. Des panneaux d'indication de ces points de collecte seront positionnés au niveau des accès.

*David MASELLA, Directeur Général des Services, SODEAL*

### **QUAI BEAUPRÉ TRINQUETTE**

La ville d'Agde et la SODEAL se sont engagées dans la mise en place d'un port connecté permettant notamment de maîtriser et gérer les flux des différents fluides (eau potable et assainissement, électricité, communication et information, éclairage public).

Les travaux de requalification des quai Beaupré et Trinquette ont ainsi démarré il y a quelques semaines dans cette optique. Ils permettront également l'amélioration du cadre de vie avec la mise en place de revêtement qualitatif en dallage de pierre Basalte et le renouvellement des poutres de nez de quai dans une teinte claire, respectant ainsi les contrastes visuels demandés par les normes d'accessibilités.

Concernant le principal objectif et outre l'aspect esthétique de cet aménagement, les travaux ont un réel enjeu économique, écologique, sociétal et durable pour le port. La création d'un port connecté, par la pose de bornes et de réseaux intelligents permet une meilleure gestion et identification des fluides dépensés par les plaisanciers. Cette gestion optimisée des consommations permet de réduire les gaspillages énergétiques, chasser les fuites et désordres, optimiser l'entretien des réseaux et des bornes, et d'équilibrer les coûts des fluides de chaque plaisancier à la mesure de sa consommation.

Parallèlement, le réseau d'éclairage public sera remplacé par des équipements LEDS permettant une meilleure uniformité d'éclairage, se traduisant par une économie d'énergie pour de meilleures performances. Les infrastructures créées pour le réseau d'éclairage offrent également la possibilité d'équiper les candélabres de sonorisation, de vidéo protection et de bornes Wifi.

Les bornes connectées qui alimentent les bateaux en eau et en électricité seront gérées par badge et abonnement/tarifification individuels, dans le respect de l'objectif de la maîtrise des consommations.

Pour ce faire et en prévision de l'avenir et de l'évolution des technologiques, les Quai Beaupré et Trinquette sont équipés d'un caniveau technique accessible en divers endroits pour faciliter l'accès et l'entretien aux services de la SODEAL. Ce caniveau permettra au besoin de renforcer ou renouveler les réseaux sans intervenir sur le revêtement, et garanti que les réseaux pourront être évolutifs et être facilement entretenus. Une coupe type du caniveau technique permettant d'apprécier l'emprise des réseaux nécessaire au fonctionnement du Port connecté :

#### **LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES**

- Le remplacement de 220 m linéaire de poutre de nez de quai,
- La réalisation de caniveau technique de 2,50 m de large sur une longueur de 210 m,
- La mise en place de 31 trappes d'accès au caniveau technique
- Le remplacement du revêtement existant sur 1650 m<sup>2</sup> par un dallage en pierre basalte,
- La pose de près de 6 km de câbles pour l'alimentation des bornes et la reprise des raccordements existants.
- L'installation de 15 nouvelles bornes de distribution connectées
- Le remplacement de 8 mâts d'éclairage et leurs équipements de sonorisation et de vidéo protection.

#### Présents :

S FREY, S VIALE, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, C MARTINEZ, S FRANCES, J LOPEZ, D MASELLA, S MATHURIN, S ARNOLD.

#### Comité de quartier :

#### Présents :

ANTAL G, BERNADOU H, DELAGE M, DEVAUX C, FESQUET S, GEOFFROY Y, GUILHEM D, JACOBS T, MATELOT JM, PROST V, VIGNERON L, VIVOT E.

#### Absents excusés :

BESSIERE J, CHOUVEL J, SEGURA C.

#### Absents non excusés :

IUNG O, OLIVARD J, THOMAS A.